

L'entreprise participative

*(Intervention de Michel Bon
aux Rencontres pour l'épargne salariale le 26 mars 2019)*

Madame la Ministre Agnès Pannier-Runacher, qui s'est substituée à la dernière minute à Bruno Le Maire, n'arrivera que dans quelques minutes, et il m'a semblé plus sage de commencer sans l'attendre, pour ne pas trop faire dérailler votre emploi du temps. Je le fais d'autant plus volontiers que, en fait, mon propos cette année s'adresse beaucoup moins au Ministre qu'à vous, les acteurs de l'entreprises participative.

Vous avez l'habitude de ce genre de réunion. A la tribune, quelqu'un, le plus souvent un homme, en général un peu âgé, mais toujours bien intentionné, décrit une situation catastrophique, à laquelle le Gouvernement doit remédier au plus vite. Et, cela tombe bien, des remèdes, lui, il en a. Et il expose alors tout un catalogue de revendications, pendant que le Ministre essaie de compter ce que cela coûterait aux finances publiques.

Et bien, aujourd'hui, je ne répéterai pas cette dramaturgie classique. Ce n'est pas que tout aille bien, et, soyez en sûr, Fondact ne manque pas d'idées pour que cela aille mieux. Mais, si tout ne va pas aussi bien que nous le souhaiterions, disons le tout net : cela va mieux ! Depuis la crise et le forfait social en 2008, le partage des résultats en entreprise est un outil au ressort brisé. Depuis dix ans, les sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement ou de l'abondement n'ont guère bougé ; elles ont largement décroché de la tendance dynamique des années 2000 et n'ont suivi ni l'évolution des résultats, ni celle des dividendes. La belle idée de l'entreprise participative était en panne. Mais, en 2015 Emmanuel Macron, avec sa loi, puis en 2018 Bruno Le Maire avec la loi Pacte, ont déverrouillé les choses et, nous le croyons à Fondact, l'élan va pouvoir reprendre.

Dans notre domaine, la loi Pacte a visé juste. Aux deux sens du terme : juste car un peu étriqué, par exemple sur le forfait social, mais juste car au cœur de la cible.

D'abord en donnant la priorité aux plus petites entreprises, celles-là même qui devraient être la terre d'élection de l'entreprise participative, puisque leurs salariés voient beaucoup plus facilement leur contribution individuelle au succès de l'ensemble. Mais qui sont pourtant aujourd'hui exactement le contraire, celles qui comptent le plus faible pourcentage d'entreprises associant leurs salariés aux résultats.

Ensuite, en encourageant l'actionnariat salarié, à travers des mesures qui en abaissent le coût pour l'entreprise et en réduise le risque pour le salarié actionnaire.

Bien sur, cette loi, comme toutes les autres, résulte d'arbitrages, de compromis, et personne n'y trouve exactement son compte. Et, jusqu'au vote définitif de la loi, Fondact s'est battu pour améliorer tel ou tel aspect de la loi. Mais c'est tellement mieux qu'avant !

Ne regardons pas le verre à moitié vide, mais buvons à pleine gorgées le verre à moitié plein, en nous disant que c'est cela, justement, qui conduira demain le Gouvernement à aller plus loin.

Notre objectif aujourd'hui, celui des entreprises, celui de tous les acteurs de l'épargne salariale, c'est de faire réussir cette loi. Oui, nous devons faire réussir cette loi.

Il le faut d'abord, tout simplement, pour préserver l'avenir. Pour une fois que l'on trouve un Gouvernement qui fait des lois qui vont dans le sens que nous préconisons, formulons l'hypothèse de crainte. Si rien ne se passe dans les entreprises, malgré les facilités nouvelles données par la loi, pensez-vous que l'on retrouvera vite et facilement un Gouvernement prêt à nous suivre ? Non. Si dans notre domaine, la loi Pacte ne crée aucun effet d'entraînement notable, alors, c'est pour longtemps un paysage peu favorable à l'entreprise participative qui s'installe.

Mais faire réussir cette loi ne doit pas être un calcul. Ce doit être un élan, celui de faire réussir notre pays ! Nous, les entreprises

participatives, nous croyons que ce modèle d'entreprise marche mieux que les autres. Meilleur climat social, meilleure dynamique, meilleurs résultats, et même, cerise sur la gâteau, meilleurs salaires. Et cela, nous le démontrons, par nos exemples mais aussi par les analyses économiques qui le prouvent.

C'est considérable. Mais n'est-ce pas un peu trop économique en ces temps où règnent l'émotion et l'immédiat ? Pas du tout, car l'entreprise participative distribue bien davantage que de l'argent. Ce qui s'y développe, c'est aussi et j'ai même tendance à croire que c'est d'abord, un sentiment d'appartenance, d'association, de responsabilité collective et personnelle. Le moyen d'être impliqué, en un mot. N'est-ce pas là, très précisément, ce que semblaient réclamer les gilets jaunes, du moins au début de leur mouvement ?

Je pourrais poursuivre longtemps, mais c'est inutile, vous avez compris le message : nous devons tous nous mobiliser pour que les entreprises fassent leur miel de ces fleurs nouvelles que la loi Pacte leur fournit. Chacun des participants à cette semaine de l'épargne salariale doit se sentir investi de cette mission et, rentré chez lui, bâtir son plan d'action. Fondact, qui n'est qu'une bien petite association, plus puissante par la qualité et les réalisations de ses membres que par ses moyens, Fondact donc vous propose aujourd'hui deux leviers.

Le premier est aussi le plus classique. Vous savez, vous, que l'entreprise participative, cela marche. Alors, montrez le, expliquez le, vous leurs patrons, vous leurs cadres, vous leurs actionnaires, vous leurs salariés, vous leurs syndicalistes. Convincez vos clients, vos fournisseurs, vos voisins vos amis. L'entreprise participative, ce n'est pas un précieux petit secret à garder pour soi. C'est tout le contraire : si, grâce à ce modèle, les autres entreprises vont mieux à leur tour, c'est tout le climat économique qui en profitera, et votre entreprise aussi par ricochet.

Le second, c'est une initiative que nous lançons aujourd'hui, avec la création d'un label « Entreprise Participative. Un questionnaire simple, sur le site « entreprise-participative.org » permet d'obtenir ce label. Un comité d'attribution indépendant veille à la régularité du processus. Tout cela est gratuit et ne vous prendra pas cinq

minutes. En affichant ce label vous pourrez ainsi vous démarquer comme étant une entreprise modèle, au regard de vos salariés, mais aussi de vos clients et de tous ceux pour qui la responsabilité sociale de l'entreprise a un sens. Et vous attirerez plus facilement de nouveaux talents chez vous.

Au delà de ces deux leviers, vous aurez, j'en suis sûr, mille idées pour bâtir votre plan et agir. Chaque fois que vous penserez que Fondact peut vous y aider, faites appel à nous. Notre seule raison d'être est de faire triompher l'entreprise participative. Par définition, un Président, un Ministre ne peuvent pas se concentrer sur un seul sujet. Comme le montre ce matin l'emploi du temps de Bruno Le Maire. Mais ils peuvent fixer des priorités. Et je sais que l'entreprise participative est, pour Bruno Le Maire, comme pour Emmanuel Macron, une conviction ancienne et fermement ancrée. Nous leur sommes reconnaissants pour leur action passée et plein d'espoir pour leur action future. N'est-ce pas, Madame la Ministre ?